



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle  
DIRECCTE Grand Est

### ARRETE

#### **Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de Meurthe-et-Moselle**

Le Responsable de l'Unité Départementale du département de Meurthe-et-Moselle de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi GRAND EST,

Vu le code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4

Vu l'arrêté ministériel du 15 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Philippe DIDELOT, en qualité de Directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de Meurthe-et-Moselle de la DIRECCTE de Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015

Vu la décision du directeur de la DIRECCTE de la région Grand Est en date du 16 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L2234-4 et suivants du code du travail

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre du MEDEF :  
Titulaire : Anne-Marie LAFARGUE
  
- Au titre de la CPME :  
Titulaire : Rodolphe DUCHENE
  
- Au titre de l'U2P :  
Titulaire : Pascal PINELLI

- Au titre de la CFDT :  
Titulaire : Julie DESCADILLES
  
- Au titre de la CFTC :  
Titulaire : Patrick DEL GRANDE
  
- Au titre de la CFE-CGC :  
Titulaire : Silverio PASCUAL
  
- Au titre de la CGT :  
Titulaire : Julien HEZARD
  
- Au titre de la FO:  
Titulaire : Laurent BERNARD
  
- Au titre de l'UNSA :  
Titulaire : Willian GRAFF

**Article 2** : Le responsable de l'unité départementale de Meurthe-et-Moselle de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du GRAND EST est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Vandoeuvre le 19 mars 2018

Le Directeur Régional Adjoint,  
Responsable de l'Unité Départementale du  
département de Meurthe-et-Moselle



Philippe DIDELOT

*Voie de recours :*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif, 5, place Carrière à Nancy.*

*La décision contestée doit être jointe au recours.*